

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

**N° SG 2024-211**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SATER sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **rue aux Coqs, place Québec, allée des Augustines** d'inspection télévisée des réseaux et à l'occasion de diagnostic amiante,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **02 avril 2024 au 15 avril 2024**,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du **02 avril 2024 au 15 avril 2024** :

- *Rue aux Coqs, place Québec, allée des Augustines, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATER.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

